

Bulletin résidents-familles

Dans ce numéro :

Mot de la directrice générale	1
Permis de stationnement	1
Appuie-pieds rime avec sécurité	1
Inauguration du piano au micromilieu	2
PAB accompagnateurs	2
CEPI	2
Commissaire local aux plaintes	2



Mot de la directrice générale



Permis de stationnement pour un répondant ou un proche d'un résident au CHSLD St-Georges

Avec un printemps qui a tardé à se dévoiler, voici un été qui nous semble déjà assez bien installé. Pour plusieurs d'entre vous, ce sera un moment de repos, de vacances en famille ou avec des amis, une belle période pour se ressourcer. Nous allons tous croiser les doigts pour que Dame Nature soit au rendez-vous avec ses plus beaux atours. Je vous souhaite ainsi que cette période soit des plus bénéfiques et profitables pour renouer avec des activités ou des passions que parfois nous avons délaissées. N'oubliez pas de profiter du grand air qui à lui seul nous apporte souvent la bonne dose d'énergie dont on a besoin pour continuer. L'activité physique est aussi un bon moyen pour bien s'amuser et lâcher son fou, en plus d'être excellent pour la santé. Je souhaite de belles vacances à tous ! Revenez-nous en forme et en force à l'automne pour de beaux et grands défis en cohérence avec la suite du plan stratégique, de nos valeurs organisationnelles et de notre mission d'établissement au Groupe Roy Santé.

Belle période estivale à toutes et tous !

*La directrice générale
Manon Dufresne*

La récente Politique d'utilisation et de gestion des aires de stationnement du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, de qui relève la gestion des stationnements des rues Saint-Urbain et Milton avoisinants le CHSLD St-Georges, vient modifier les façons d'utiliser ces espaces de stationnement. Dans cette politique, il est indiqué que la gratuité du stationnement désormais est offerte au membre de la famille ou au proche d'un résident en CHSLD. Cette gratuité sous-tend qu'un maximum d'un permis de stationnement peut être octroyé gratuitement pour un répondant ou un proche (et non les deux), par résident hébergé au CHSLD St-Georges. Les renseignements tels que le nom de la personne, le numéro de la plaque d'immatriculation, la marque et le modèle du véhicule à stationner, devront être fournis à monsieur Jean-François Gauthier, conseiller en milieu de vie au Groupe Roy Santé (514-849-1357 poste 2500), par le répondant officiel du résident. Le numéro de plaque d'immatriculation permettra de reconnaître le véhicule à stationner. Aucun permis ne sera délivré. Toute modification (nom, plaque d'immatriculation, marque et modèle) devra être transmise à monsieur Gauthier. Il faut prévoir un délai de

10 jours pour l'application de chaque modification apportée. Ce permis de stationnement autorisé ne garantit pas la disponibilité du stationnement puisque le nombre de places est restreint. Les membres de famille, le répondant et les proches d'un résident peuvent aussi acheter des carnets de billets au coût actuel de 140 \$ pour 25 billets, 252 \$ pour 50 billets et 360\$ pour 75 billets (frais de livraison en sus) en appelant au 514-673-4864.

*La directrice générale
Manon Dufresne*

Appuie-pieds rime avec sécurité !



Message pour les résidentes et les résidents qui circulent en fauteuil roulant, les familles et le personnel :

Pourquoi les appuie-pieds sont-ils importants ?

- ❖ Pour éviter de trébucher dans vos pieds;
- ❖ Pour rendre vos déplacements plus confortables;
- ❖ Pour éviter d'adopter une mauvaise posture;
- ❖ Pour éviter de glisser de votre fauteuil roulant;
- ❖ Pour éviter les accidents et fractures.

N'oubliez pas les appuie-pieds lorsque vous vous déplacez à l'extérieur !

Service d'ergothérapie

Bulletin résidents-familles

Inauguration du piano au micromilieu



Dans une démarche de revitalisation du micromilieu au CHSLD St-Georges, le vendredi 25 mai 2018 a eu lieu le tout premier atelier Piano-Café. Mme Mireille Dazé, fille d'un résident du Centre Le Royer, a généreusement fait don d'une partie de leur patrimoine familial par ce piano qui a su apporter bonheur et réconfort à nos résidents atteints de troubles cognitifs. Le Groupe Roy Santé souhaite créer à travers cet objet unique des activités offrant un moment d'épanouissement aux résidents du micromilieu, à leurs proches et aux employés, tous ayant à cœur la qualité de vie des résidents dans cette unité. C'est donc avec plaisir que nous invitons toute personne désireuse d'exprimer son art à venir jouer du piano pour nos résidents !

*** SVP vous référer au Chef d'unité du micromilieu avant de vous présenter pour jouer du piano.**

Massi Slimani

Chef des unités RC, 1er, Micromilieu

Pour rejoindre le commissaire local aux plaintes et à la qualité des services,
Denis Chaput :

CHSLD St-Georges:

514 849-1357, poste 2555

Centre Le Royer:

514 493-9397, poste 3120



Des préposés aux bénéficiaires accompagnateurs



Toujours dans un souci d'offrir des soins de qualité, tous les résidents de nos deux installations bénéficient d'un accompagnement personnalisé par un préposé aux bénéficiaires. Ces PAB accompagnateurs ont notamment pour rôle :

- d'assister aux rencontres interprofessionnelles;
- d'accompagner le résident dans la décoration de son milieu de vie;
- de s'assurer que le résident a tout le matériel requis pour ses soins et son bien-être;
- de s'assurer que le programme de marche et le plan d'intervention sont respectés;
- d'effectuer des activités occupationnelles avec les résidents et faire le suivi avec l'équipe des loisirs.

Le jumelage entre les résidents et le préposé se fait dès l'admission du résident lors des rencontres d'équipe. Un feuillet explicatif est remis au résident avec l'inscription du nom du préposé qui lui est assigné.

Dominique Bélisle

Directrice adjointe des soins infirmiers

Saviez-vous que

**Au CHSLD St-Georges,
les salles de fumeur qui étaient
situées sur les unités 1, 5 et 8
servent maintenant de
lieux pour entreposer le
matériel médical.**

Candidates à l'exercice à la profession d'infirmière (CEPI)

Depuis peu, nous avons la chance d'accueillir des candidates à l'exercice de la profession d'infirmière (CEPI) dans nos établissements. Une CEPI, est une personne qui a terminé sa formation d'infirmière et qui a obtenu son diplôme d'études collégiales ou universitaires. Cette candidate se prépare à faire son examen de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ). Dès l'obtention des résultats de cet examen, elle pourra exercer pleinement à titre d'infirmière avec tous les privilèges qui s'y rattachent. En CHSLD, la CEPI peut exercer les mêmes activités professionnelles qu'une infirmière, à l'exception de quelques activités. Dès son embauche, elle bénéficie d'un programme d'intégration lui permettant de :

- consolider ses connaissances et habiletés ;
- de démontrer sa capacité à exercer les activités professionnelles ;
- de se familiariser avec les politiques et directives de l'établissement.

Elle exerce toujours sous la supervision d'une infirmière, dont la présence dans l'unité de soins est requise. Cette dernière pourra ainsi intervenir rapidement auprès du résident, l'évaluer ou fournir une réponse rapide à ses demandes. De plus, une des conseillères cliniques est attitrée à la CEPI afin qu'elle puisse s'y référer tout au long de son exercice. Nous sommes fiers de compter des CEPI parmi nos employés et nous leur souhaitons la bienvenue.

Dominique Bélisle

Directrice adjointe des soins infirmiers